



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 11235

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le recul de l'usage du français dans la plupart des organisations internationales, où il figure pourtant au rang de langue officielle. Il déplore que cet usage soit de plus en plus souvent primé par l'anglais dans les institutions spécialisées des Nations unies alors même que celles-ci ont leur siège dans des villes francophones comme Paris ou Genève. Cette situation particulièrement inacceptable est devenue plus sensible auprès de l'opinion dans le cadre des opérations militaires de l'ONU, où l'anglais est la seule langue de la chaîne de commandement alors que la France fournit le plus grand contingent militaire engagé. Il souligne par ailleurs d'autres manquements, par exemple des inscriptions en anglais sur les véhicules militaires participant aux opérations militaires de l'ONU ou les inscriptions rédigées en anglais pour les éléments de la gendarmerie nationale détachés au Cambodge. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour reconquérir nos positions linguistiques dans les institutions internationales, notamment dans celles où la France continue à jouer un rôle éminent.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères sur la place du français aux Nations Unies. Le ministre partage la préoccupation exprimée par l'honorable parlementaire et peut l'assurer que les services compétents de son département ministériel sont particulièrement vigilants en la matière. Ils veillent en premier lieu au respect des règles applicables en matière d'usage des langues officielles et de travail des Nations Unies et s'élèvent contre tout manquement à ces règles qu'elles portent sur l'interprétation, la traduction ou la diffusion de la documentation. La France a ainsi notamment obtenu du secrétariat des Nations Unies qu'il précise que l'anglais et le français sont des langues de travail de toutes les opérations de maintien de la paix, l'usage d'une autre langue officielle pouvant toutefois être recommandé en fonction des conditions locales (par exemple l'espagnol au Salvador pour l'ONUSAL). S'agissant des inscriptions figurant sur les véhicules, le choix de l'anglais « UN » est dû à des considérations de sécurité des troupes, le sigle en question étant celui qui est universellement reconnu - et donc par les belligérants - comme étant celui des Nations Unies. Pour sa part, la France veille à ce que ses contingents mis à disposition des Nations Unies fassent le plus grand usage possible du français. L'action du ministère des affaires étrangères vise également à encourager le recrutement par les Nations Unies de fonctionnaires francophones, en particulier dans les agences ou institutions où ils sont notoirement sous-représentés. La place de notre langue aux Nations Unies tient en effet à cette présence francophone. Elle repose également sur la volonté des pays qui partagent avec nous l'usage du français de faire respecter son statut. Aussi, la France a-t-elle mobilisé sur cette question ses partenaires francophones, à l'occasion du récent sommet de l'île Maurice.

Données clés

Auteur : [M. Michel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11235

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 675

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2297